

À l'intention des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale
des chirurgiens dentistes
des optométristes

25 janvier 2018

Lettres relatives au paiement et au recouvrement et date limite pour la nouvelle facturation à l'acte

La Régie vous informe que les lettres concernant le paiement et le recouvrement sont désormais expédiées dans votre messagerie sécurisée. Si vous êtes rémunéré à l'acte, vous avez **jusqu'au 31 mars 2018** pour migrer vers la nouvelle facturation à l'acte.

1 Lettres de paiement et de recouvrement

Depuis le 17 novembre 2017, les lettres concernant le paiement et le recouvrement sont expédiées dans votre messagerie sécurisée. Pour les recevoir en version papier, vous devez modifier vos préférences de communication dans la page d'accueil du service en ligne *Mon dossier*. Pour consulter la liste des lettres incluses dans la catégorie *Paieement/Recouvrement*, cliquer sur *Détails*.

Paieement/Recouvrement Détails

- ☒ Messagerie sécurisée
☐ Poste

Aucun changement n'est apporté à la transmission des états de compte et des avis de dépôt.

2 Professionnel rémunéré à l'acte – Nouvelle facturation

Si vous êtes rémunéré à l'acte, la Régie vous rappelle que vous avez jusqu'au **31 mars 2018** pour recourir aux services d'une agence de facturation migrée vers la nouvelle facturation à l'acte ou d'un développeur de logiciels ayant un logiciel conforme et reconnu par la Régie, ou pour commencer à utiliser le service en ligne *FacturActe*.

Pour plus d'information, consultez la section *Facturation à l'acte simplifiée*, dans la section réservée à votre profession, sur le site de la Régie, au www.ramq.gouv.qc.ca.

Pour trouver un développeur de logiciels reconnu par la Régie, consultez la [liste des développeurs de logiciels – Dentisterie](#) ou la [liste des développeurs de logiciels – Optométrie](#), selon votre entente, disponibles à la section *Développeurs de logiciels – Optométrie et dentisterie*, sur le site de la Régie.

3 Services en ligne de la Régie

Vous pouvez accéder ou vous inscrire aux services en ligne de la Régie, ou en demander l'accès pour votre personnel administratif, en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section réservée à votre profession sur le site de la Régie, ou en communiquant avec le Centre d'assistance aux professionnels :

	Région de Québec : 418 643-8210 Région de Montréal : 514 873-3480 Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776	} Après avoir établi votre identité, faites le 1 pour les services en ligne.
	sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	

Le fil RSS :
un accès en
temps réel à
vos infolettres



Pourquoi s'inscrire au fil RSS ?

Parce qu'il vous permet d'être informé instantanément de la publication sur le site Web de la Régie des infolettres qui vous sont destinées ou qui vous concernent.

Pour en connaître davantage sur le fil RSS et vous abonner, rendez-vous au www.ramq.gouv.qc.ca/rss-pro.

c. c. Agences commerciales de facturation
Développeurs de logiciels – Dentisterie
Développeurs de logiciels – Optométrie